



**SANTÉ
SOCIAUX**

SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 147 du 28 avril 2021

Laboratoires de Biologie Médicale La Branche connaît-elle aussi sa crise sanitaire ?

Malgré une augmentation des chiffres d'affaires de + 4,5 % en 2019, et les premiers chiffres de 2020 avec des progressions de 20 à 50 %, le Syndicat des Biologistes se faisant porte-parole des chambres patronales de cette Branche impose une augmentation de 1,5 % des salaires sur l'ensemble de la grille conventionnelle.

La CFDT Santé-Sociaux estime que cette seule et unique proposition patronale non négociable est indécente pour les 45 000 salarié-es de la Branche qui, depuis plus d'un an, sont à pied d'œuvre dans la lutte contre la pandémie de la Covid-19 et dont les conditions de travail ne font que se détériorer.

Contacts :

Clotilde Cornière

Secrétaire nationale
Classifications/Rémunérations
Tél : 06 24 41 22 93
ccorniere@sante-
sociaux.cfdt.fr

Stevan Jovanovic

Secrétaire fédéral
Négociations Branches
libérales
Tél : 06 34 04 09 57
sjovanovic@sante-
sociaux.cfdt.fr

La CFDT Santé-Sociaux revendiquait :

- le 1er coefficient de la grille à 5 % au-dessus du SMIC et le maintien des écarts sur les coefficients suivants ;
- le déplafonnement de l'ancienneté au-delà de 15 ans ;
- l'augmentation de la participation employeurs sur la Complémentaire santé et les Œuvres Sociales et Culturelles.

Face à la fin de non-recevoir, habituelle de la part du syndicat des Biologistes, au dialogue social délétère au sein de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation, la CFDT Santé-Sociaux a demandé l'intervention du ministère du Travail pour accompagner les partenaires sociaux et rétablir un dialogue social respectueux pour le bien des salarié-es de la Branche et de leurs représentant-es.